



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 068/2022
SÉANCE N° 5 DU 12 SEPTEMBRE 2022

COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE 2021 (CRACL) – MURAT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 09), Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 30), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 12), Bruno Flécharde, Nadège Davoust (à partir de 18 h 12), Georges Poirier (à partir de 18 h 07), Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 41), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 41), Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 37), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 07), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 07), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 07), Louis Michel (à partir de 18 h 12), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 28) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Olivier Barré et Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Damien Richard a donné pouvoir à Hervé Lhotellier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Samia Soultani, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 28).

Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Sylvie Vielle et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 12 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE 2021 (CRACL) –
MURAT

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1523-2, L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions des articles L300-1, L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 80/2007 du conseil communautaire du 27 septembre 2007,

Vu le cahier des charges de la convention pour la concession d'aménagement signée le 2 juin 2008, et notamment son article 12,

Vu le compte rendu financier annuel à la collectivité présenté par Laval Mayenne Aménagements pour l'année 2021 dans le cadre de cette opération,

Considérant que les sociétés titulaires de concessions d'aménagement au sens de l'article L300-5 du code de l'urbanisme doivent fournir chaque année à la collectivité un compte rendu financier comportant notamment le bilan prévisionnel actualisé des activités, le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses, ainsi que le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice,

Que ces documents doivent être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la collectivité,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le compte rendu financier présenté par Laval Mayenne Aménagements pour l'exercice 2021 dans le cadre de l'opération d'aménagement Murat à Laval, qui lui a été concédée par la communauté d'agglomération de Laval.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier en tant que président de la SPL LMA et Antoine Caplan, en sa qualité de président du conseil d'administration de la SEM LMA, se sont retirés de la séance, et par conséquent, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Florian Bercault, Georges Poirier, Vincent d'Agostino, Christine Dubois, François Berrou, Nicole Bouillon, Geoffrey Begon, Patrice Morin, Jérôme Allaire, Louis Michel et Samia Sultani en leur qualité d'administrateurs de la SEM Laval Mayenne aménagements, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-068-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22